

Décision de la cour administrative d'appel de Paris en faveur du CDG Express

Communiqué de presse

A Paris, le 28 avril 2022

La cour administrative d'appel de Paris vient de rendre son arrêt en faveur du CDG Express. Cette décision sur le fond vient confirmer à la fois l'intérêt public majeur du projet et la validité de son autorisation environnementale. Elle permet au CDG Express de poursuivre son déploiement jusqu'à sa mise en service début 2027.

Le CDG Express permettra de relier directement la gare de l'Est et l'aéroport Paris Charles de Gaulle en vingt minutes, avec un départ toutes les quinze minutes, de cinq heures du matin à minuit.

Le CDG Express rapprochera l'aéroport du centre de Paris, pour offrir une accessibilité au standard des grandes capitales européennes et internationales, au service de tous. Cette nouvelle offre de transports collectifs permettra de réduire le trafic routier, en particulier sur l'A1 et l'A3, et d'alléger le RERB des flux de passagers et de leurs valises. C'est aussi un projet qui contribue à la régénération et à la modernisation des infrastructures pour les transports du quotidien, avec un budget de 537 millions d'euros dédiés à ces opérations.

"Nous sommes résolument engagés pour respecter le cap d'une mise en service d'ici début 2027, comme l'a annoncé le Gouvernement début novembre 2021 et comme le rend possible la décision de justice rendue aujourd'hui. Nous contribuerons ainsi à l'attractivité de la région parisienne, au bénéfice des territoires" souligne Alexandra Locquet, Présidente du Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express.

"Le projet contribue à la modernisation de l'axe ferroviaire nord francilien grâce, par exemple, à la régénération de 43 kilomètres de rails, de 33 kilomètres de caténaires et à la création de voies de retournement pour faciliter la gestion des situations perturbées" précise Grégoire Marlot, Directeur général du Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express.

Contact GI CDG Express

Géraud Rabany, directeur de la communication +33 6 64 39 07 45
Jérôme Landras, responsable médias +33 6 74 39 62 09

A propos

Le CDG Express est un projet de liaison ferroviaire directe reliant l'aéroport Paris-Charles de Gaulle à Paris-Gare de l'Est en 20 minutes, début 2027. Le chantier du CDG Express est piloté par CDG Express, le gestionnaire d'infrastructure détenu à parts égales par Groupe ADP, SNCF Réseau et la Caisse de Dépôts. CDG Express représente la force combinée de trois acteurs-experts des mobilités et de l'aménagement du territoire. Concrètement, il a pour mission d'encadrer la conception, la réalisation et la maintenance de l'infrastructure ferroviaire entre Paris et l'aéroport.